

indivis d'un troisième quart. C'étaient: 1) Nicolas-François, fils aîné, mort célibataire le 24 avril 1700 et enterré dans l'église de Nives; 2) Jean-Toussaint; 3) Jean-Denis; 4) Salomon-Charles; 5) Marie-Jeanne, épouse de Nicolas de Bodelet; 6) Marie-Cécile; 7) Elisabeth-Michèle, déjà décédée, mais ayant laissé de son mariage avec Charles de Harbonnier, une fille mineure: Anne-Juliette. Ils acceptèrent de vendre leur quart, moyennant 1.400 patagons et par acte du 13 décembre 1708, à Marie-Jeanne de Bettenhoven.¹⁷⁰⁾ Alexis-Ernest en effectua le retrait le 26 avril 1712, mais ce fut une pure formalité, la nouvelle propriétaire ayant certainement entendu préserver davantage ses droits contre d'éventuelles contestations.

Elle se titra désormais dame de Guirsch, de Schockville et de Bertrange en partie. Administrant en même temps que la sienne la part de sa nièce Anne-Claire de Vaucleroy, elle put se considérer comme jouissant de droits égaux à ceux d'Alexis-Ernest, mais ne lui contesta jamais sa qualité de haut-justicier. Alexis-Ernest lui laissa, d'ailleurs, la gestion de l'ensemble et trouva avantage à cet arrangement tacite qui le dispensait de tout effort.

Aussi est-ce Marie-Jeanne qui intervient, même en son nom, dans une série d'actes et de procès, le plus souvent par l'entremise de son officier Jean-Claude Forron.¹⁷¹⁾

Elle agit contre les curateurs établis à l'hoirie jacente de Mathias Steydel, marchand à Luxembourg et de son épouse Barbe Parette, qui avaient emprunté 500 écus le 17 mai 1685 et dont la succession était redevable du capital et d'intérêts. L'affaire fut plaidée devant le Magistrat de Luxembourg, de 1710 à 1719, contre le notaire Jean Taffler, curateur, puis, devant la Justice d'Arlon, de 1735 à 1736, contre l'autre curateur, le notaire Jean-Sébastien Pierret. Dans l'intervalle, Marie-Jeanne dut procéder de 1727 à 1732, devant le Conseil de Luxembourg, contre l'avocat François Renardy dont le père, Lambert Renardy, aussi avocat, avait occupé pour elle.¹⁷²⁾

Lorsque Anne-Marie de Warck, sa cousine, veuve de Jean de Nollet, mourut à Granges (Èsneux) le 13 septembre 1721, Marie-Jeanne, qui escomptait sa succession comme proche parente, apprit que la défunte avait donné tous ses biens, même ceux de Habay, le 16 février 1717, à Walter de Liverlo, ancien bourgmestre de Liège.¹⁷³⁾ Se jugeant lésée, d'ailleurs soutenue par les Harbonnier, autres héritiers légaux, elle fit opposition le 23 octobre 1721. Elle alléguait que les formes habituelles n'avaient pas été respectées et que le donataire, en sa qualité d'étranger, ne pouvait posséder des biens dans les Pays-Bas. Liverlo objectait qu'il avait toujours assisté la défunte que sa famille négligeait, au point que Marie-Jeanne, pour défendre ses biens de Düttlingen, lui avait suscité des procès. Cette affaire alla jusqu'au Grand Conseil de Malines, après appel de Liverlo rejeté par le Conseil de Luxembourg le 16 juillet 1726.